



UNE ERREUR ? UNE QUESTION ?  
CONTACTEZ-NOUS AU 04 94 20 87 33  
OU PAR MAIL À [SNU83@SNUIPP.FR](mailto:SNU83@SNUIPP.FR)

L'accusé de réception est à renvoyer seulement :  
- En cas d'annulation du mouvement  
- Ou en cas de désaccord avec le barème indiqué dessus (en l'expliquant dans le mail).  
à [mouvement1degre83@ac-nice.fr](mailto:mouvement1degre83@ac-nice.fr)

## COMPRENDRE MON ACCUSÉ DE RÉCEPTION

### Accusé de réception - Barème initial

\*\*\*

Mme / M. XXXXX

..... Votre situation administrative .....

**Grade :**

Professeur des écoles de classe normale

**Titres :**

XXXX - Diplôme de professeur des écoles

**Affectation actuelle :**

**Établissement d'exercice :**

ECOLE

**Circonscription :**

Liste des bonifications possibles :  
oui = accordée ; non = non accordée ou vous n'êtes pas concerné.e.

..... Les éléments constitutifs de votre barème .....

Barème de base		Points attribués
<b>AGS</b>		
<b>ARRDPT</b> 00 an 00	(Ancienneté en REP ou REP+ dans le département)	
<b>ADIDPT</b> 00 an 00	(Ancienneté de direction dans le département)	
<b>PTSENF</b> 0		0,000
<b>PSC</b>		0,000

Ancienneté Générale de Service (1point par an), elle s'arrête au 31.12.2021. L'ancienneté d'un emploi précédent dans le public peut s'ajouter à celle en tant que PE.

Points enfant : 1 point par enfant par enfant de -18 ans à charge au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

PSC : un point par enfant à naître avant le 1er septembre 2022 ; vous devez avoir indiqué cet enfant à naître au service mouvement.

Autres éléments de barème valorisés*		Points attribués
<b>DREPET</b> 2	(Demande répétée – pour le vœu 1)	oui
<b>MCS</b> 0	(Mesure de Carte Scolaire)	non
<b>HANDIC</b> 0	(Bonification médicale)	non
<b>APC</b>	(Autorité Parentale Conjointe)	non
<b>RC</b>	(Rapprochement de Conjoint.e)	non
<b>PS1</b>		0,000
<b>PS2</b>		0,000

\* Ces éléments sont valorisés sur certains vœux sous condition.  
Les points PS1, PS2 représentent des points de bonification appliqués à tous les vœux dont les vœux groupes

Demande répétée : 2 points par an accordés sur le vœu 1 (vœu simple d'école ou d'établissement) à compter du mouvement de 2019 et dans la limite de 10 points.



UNE ERREUR ? UNE QUESTION ?  
CONTACTEZ-NOUS AU 04 94 20 87 33  
OU PAR MAIL À [SNU83@SNUIPP.FR](mailto:SNU83@SNUIPP.FR)

## COMPRENDRE MON ACCUSÉ DE RÉCEPTION (SUITE)

Vous retrouvez ici **votre barème de base**, sans les bonifications :  
AGS + point(s) enfant(s)

**Votre barème de base applicable à l'ensemble de vos vœux est 3,333**  
Discriminant 0 - DISAGS : 03 ans 04 mois 00 jour  
Discriminant 1 - DA1D : 03 ans 00 mois 00 jour

Ce sont les critères qui permettent à l'algorithme de classer et départager les participants au mouvement.  
Discriminant 0 : Ancienneté Générale de Service totale (toute ancienneté, même hors EN) arrêtée au 31 décembre 2021.  
Discriminant 1 : Ancienneté en tant que Professeur des Ecoles, arrêtée au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

..... Liste des vœux émis par Mme / M. XXXX

Rang	Type de vœu	Numéro du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb Classes Nb Classes spécialisées	Libellé du poste ou du groupe	Circonscription	Rang vœu lié	Modalité	Priorité	Total barème	dont			
										Barème	RC/ APC/ PI	MCS/ Handi- cap	Autres	Carac- tère répété
1	E							TPD	10	7,333	0,000	0,000	0,000	4,000
2	E							TPD	10	3,333	0,000	0,000	0,000	
3	E							TPD	10	3,333	0,000	0,000	0,000	

### Types de vœux

E : vœu simple d'école ou d'établissement  
G(A) : vœu groupe A (regroupement de commune ou secteur)  
G(AC) : vœu groupe AC (assimilé commune)

TPD : vœu qui peut être obtenu à **titre définitif (TD)**.  
PRO : vœu qui ne peut être obtenu qu'à **titre provisoire (TP)**.

10/11 : l'enseignant.e rempli au moins 1 condition requise pour obtenir le poste à TD.  
14 : l'enseignant.e peut obtenir le poste à TP bien qu'il.elle ne possède pas le titre requis.  
90 : l'enseignant.e ne remplit pas les critères requis pour obtenir le poste; le vœu est annulé.  
99 : l'enseignant.e ne peut obtenir le poste (avis défavorable suite à l'entretien, absence à l'entretien ou avis de la commission non rendu – participant.e averti.e).

**Le barème est exprimé pour chaque vœu** car certaines bonifications ne s'appliquent qu'à un certain type de vœux. Il se compose du barème de base + des bonifications quand il y en a, détaillées dans chaque colonne.